

District 112 D



LE PROCESSUS D'EXCELLENCE DE CLUB



COMMENT LE METTRE EN PRATIQUE ?

Documentation réalisée par

La Commission Global Membership Team du District 112 D – version 03 – octobre 2012

Le processus d'excellence de club

Introduction

Le processus d'excellence de club (PEC) est un enchaînement d'actions, planifiées par le club, pour l'aider à améliorer ses services et son engagement à la communauté, la communication et la convivialité au sein du club, la croissance de l'effectif et la promotion de l'association.

Ce processus comprend entre autre la tenue d'ateliers de travail où les membres auront l'occasion de réfléchir à propos de leur engagement au niveau des besoins de la communauté, d'analyser l'évolution et le fonctionnement de leur club, et de proposer des plans d'actions destinés à le renforcer.

Le processus d'excellence est bien entendu de la responsabilité de tous les membres du club, mais il requiert un engagement complet et sans ambiguïté de la part du comité du club. La commission de l'effectif est appelée dans ce processus à jouer un rôle primordial au niveau de sa planification, sa réalisation et son suivi et ce notamment auprès des premier et second vice-présidents car le programme pourrait s'étendre sur 2 ou 3 ans.

Préliminaires

Le processus de club se décline en 4 étapes qu'il est primordial de respecter et d'enchaîner dans l'ordre requis. Ces quatre étapes sont :

- 1. La prise de conscience**
- 2. Les ateliers d'auto-évaluation**
- 3. L'élaboration des plans d'actions**
- 4. Le suivi**

Ces différentes étapes font appel à des outils de travail développés par les commissions de district GMT et GLT et disponibles à la demande ou téléchargeables sur le site du district. En plus, différentes données illustrant la vie et l'évolution du club, sont nécessaires surtout au niveau de l'étape 1. Ces données sont en partie disponibles au-travers de la commission GMT, d'autres existent ou devraient être mises en place au niveau du club par la commission de l'effectif du club.

Une connaissance approfondie du club ainsi que des capacités certaines d'animateur sont nécessaires pour pouvoir piloter cet exercice. Il est donc indispensable qu'un membre en prenne la coordination au sein du club. Idéalement le président de la commission de l'effectif devrait pouvoir assumer correctement cette fonction de « Project leader ».

Etape 1 - La prise de conscience

Un processus d'excellence ne peut être entrepris si sa nécessité n'est pas réelle et ressentie comme telle au niveau du club. Pour ce faire une information correcte de la situation du club doit être disponible et diffusée durant les réunions de club par le président de l'effectif afin de conscientiser les membres.

Des informations sont distribuées annuellement par la commission GMT, avec le support des président de zone, à savoir les statistiques annuelles reprenant pour chaque club :

1. La pyramide des âges
2. Les mouvements entrées/sorties
3. L'évolution des âges moyens
4. L'évolution du nombre de membre
5. La répartition des membres par type
6. Une Liste d'informations générales

Pour plus d'informations, il y a lieu de consulter la fiche de travail « Les statistiques annuelles ».

Ces informations annuelles, sont complétées par la mise à disposition au niveau des présidents de zone d'un suivi mensuel de l'évolution des membres aux niveaux district/zones et clubs.

En plus de ces valeurs chiffrées, une visite à d'autres club de la zone ou hors zone, de même qu'une participation aux différents modules de formation/information animés par la commission GLT doivent permettre aux responsables de club de se situer par rapport aux autres clubs en apportant sa propre expérience et en étant à l'écoute des succès et des échecs des autres clubs. L'enrichissement mutuel est le but fondamental de ces différentes formations ou visites interclubs.

A l'intérieur du club, afin d'apprécier le plus objectivement possible l'adhésion du club aux valeurs du lionisme, il est souhaitable que la commission de l'effectif mette en place des suivis internes regroupant par exemple

- La participation des membres aux réunions de comité, de club et de commissions.
- La participation des membres aux activités/animations organisée par le club.
- La participation régulière des membres aux actions organisées par le district et par la zone.
- Le nombre d'heures de bénévolat assumé par les membres aux services de la communauté
- Le montant des aides allouées à la communauté
- La répartition des membres par profession et implantation géographique
- Etc....

Ces différentes données présentées et suivies en réunion de club doivent permettre à chaque membre de se faire sa propre idée de l'état de santé de son club et dès lors, si nécessaire, lui faire admettre la nécessité d'une action à entreprendre.

Une fois acquise cette prise de conscience d'une nécessité d'agir, le comité du club peut envisager de passer à la phase 2.

Etape 2 - Les ateliers d'auto-évaluation

Sur base de cet accord au niveau du club sur la nécessité d'induire un changement, une adaptation, un développement nouveau au niveau du club, la commission de l'effectif proposera de mettre sur pied une réunion « d'ateliers de travail » qui analyseront la situation actuelle du club, déterminera les possibilités d'amélioration et permettra d'établir un plan d'action de progrès

Pour permettre aux ateliers de travailler rapidement et sur des bases correctes, il est d'abord recommandé d'effectuer, deux enquêtes préliminaires à savoir :

1. Que pensez-vous de votre club ?
2. L'analyse des besoins de la communauté ?

Ces deux outils sont disponibles sur demande ou téléchargeable sur le site du district 112D.

Le premier outil permet à chaque membre, au-travers d'un questionnaire très simple, de faire part de son vécu personnel en tant que membre du club. Le deuxième appliqué au niveau des membres, ou de la commission des activités sociales du club, permet de déterminer leur sensibilité par rapport aux problèmes de la communauté.

Les résultats de ces deux enquêtes sont collationnés et regroupés par la commission de l'effectif afin de servir de base aux différents ateliers de travail qui devront être mis en place.

Ces ateliers de travail peuvent être réalisés durant plusieurs réunions de club ou durant une réunion spécifique (minimum 4 h.) mise sur pied pour la cause.

Les ateliers de travail sont généralement organisés comme suit :

- **Partie 1 - Présentation de l'association** : historique, but, mission et ce, afin de rappeler nos raisons d'être Lion (une telle présentation est disponible sur demande ou téléchargeable sur le site du district 112 D).
- **Partie 2 - Présentation des résultats** des deux enquêtes avec proposition sur les points à améliorer ou à modifier signalés par les membres.
- **Partie 3 - Création des ateliers de travail** suivant résultat de la partie 2. Chaque atelier se réunit et travaille sur des propositions visant à apporter une amélioration sur les problèmes déterminés au point 2. Un porte-parole est désigné pour chaque groupe et une répartition équilibrée des membres dans les différents groupes est organisée sur base des compétences et des sensibilités des uns et des autres. En principe 4 ateliers sont recommandés avec un temps de réunion entre 1 h. minimum et 2 h maximum.
 - Actions sociales
 - Relations internes
 - Relations externes
 - Gestion de l'effectif
- **Partie 4 - Réunion commune des groupes** et présentation des recommandations de chaque groupe par son porte parole. Le président de la commission de l'effectif sera chargé de regrouper l'ensemble des recommandations ou pistes de réflexion

Etape 3 - Le plan d'actions

Sur base des rapports des différents groupes de travail, la commission de l'effectif résumera les actions à entreprendre pour chacun des quatre groupes de réflexion et les présentera sous forme de plan d'actions à une réunion statutaire du club pas trop éloignée de la tenue des groupes de travail. Le club se prononcera sur l'acceptation d'un plan d'actions final que les membres s'engagent à mettre en place ainsi que sur le nom du responsable de la mise en pratique et du suivi.

Le plan d'actions pour chaque point doit au minimum reprendre :

1. Le cadre du plan.
2. L'objectif à atteindre.
3. Le nom du responsable du projet.
4. Les dates critiques d'avancement.

Ce plan doit être publié et distribué à chaque membre.

Etape 4 - Le suivi

Tout plan d'actions pour lequel aucun suivi n'est assuré est voué à l'oubli et à l'échec.

Il est donc important qu'un suivi systématique soit mis en place par le comité du club. Il est bon qu'à chaque réunion statutaire du club un suivi global et individuel soit mis à l'ordre du jour. Le président de l'effectif est amené à présenter une vue globale de l'évolution du plan d'actions et les responsables individuels de présenter l'avancement de leur projet lorsque nécessaire.

Conclusions

Ce cycle décrit en 4 étapes est appelé « Processus d'excellence de club »

Le processus d'excellence de club permettra à votre club de rester performant et d'appréhender les modifications imposées par une société en constante évolution. Il représente de la part des dirigeants du club et de l'ensemble des membres, un engagement sans réserve à faire évoluer le club en accord avec les principes fondamentaux de notre association à savoir l'amitié au service des autres.

Ce processus est vivant, le plan d'actions qu'il a généré n'est donc pas figé ou envisagé comme une action à entreprendre et à oublier. Le plan d'actions doit être régulièrement revu et remis en cause. En cas de problème majeur détecté au niveau du club, il ne faut pas hésiter à redémarrer le processus dans son entièreté.

Dans le cadre de ce processus, les commissions GMT et GLT vous apporteront support et aide mais ne pourront en aucun cas vous apporter des solutions miracles toutes faites. Il est possible d'obtenir l'aide d'un animateur issu des commissions GLT et GMT, si vous préférez que l'animation des ateliers de travail soit effectué par une personne neutre, donc externe au club. Cette solution est fortement recommandée.

Chaque club a un environnement qui lui est propre et qui détermine les pistes qui pourront apporter pérennité au club et par là assurer le soutien et le service dont notre communauté moderne a de plus en plus besoin.

Les commissions sont disponibles pour vous accompagner durant le processus, et suivant les problèmes décelés, pour vous présenter les possibilités existantes au niveau de notre association et bien entendu pour vivre avec vous cette expérience unique et enrichissante de se remettre en question.